CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière du 15 décembre 2023

Avis du CSRPN relatif à l'évaluation des Mollusques continentaux des Hauts-de-France en vue de l'élaboration d'une liste rouge régionale selon la méthode de l'UICN (2018)

Suite à l'avis favorable de l'UICN sur le travail réalisé concernant la Liste rouge des mollusques continentaux des Hauts-de-France, notamment sur l'application rigoureuse des catégories et critères élaborés par la méthodologie UICN et la démarche garantissant l'objectivité, la collégialité et la qualité du travail, la liste rouge des mollusques continentaux des Hauts-de-France a été soumise pour avis et validation scientifique au CSRPN.

Il est précisé que cette liste rouge ne concerne pas les mollusques marins ou fossiles et que le jeu de données retenu est étendu sur une période de 20 ans afin d'avoir un jeu de données suffisant.

Le CSRPN souligne la pertinence et la rigueur de la mise en œuvre de la méthode menée par Xavier Cucherat ainsi que le GON. Le travail réalisé pour décrire chaque espèce est pédagogique et éclaire sur certaines espèces peu connues (écologie, dynamiques, habitats…) favorisant la possibilité de recherches accrues dans les expertises et une meilleure prise en compte en termes de conservation.

L'avis favorable du CSRPN s'accompagne des recommandations suivantes :

- Besoin d'intégrer des éléments généraux d'analyse et de synthèse sur les pressions et l'écologie des espèces qu'il faudra inclure dans les documents de communication et de publication à venir (il pourrait être intéressant de dissocier l'approche mollusques terrestres et mollusques aquatiques). Parallèlement la présentation d'une carte de localisation des jeux de données serait nécessaire afin de mieux cerner les limites inévitables de ce travail ;

- Dans la notice, intégrer les éléments sur le travail collégial qui a été effectué par le comité d'évaluation, en rappelant la chronologie des différentes étapes (travail itératif mené) ;

- Rappeler les éléments de la méthode UICN et de la possibilité de prendre en compte des données plus récentes en dehors de la période de référence ;

- En parallèle, rappeler les limites d'exploitation de la méthode UICN en raison du faible jeu de données et d'éléments insuffisants pour établir la dynamique des populations. A ce titre, il est important de renseigner les axes d'acquisition de connaissance (espèces, milieux, dynamiques des populations, territoires nécessitant des compléments de prospections qui permettront ainsi d'améliorer le niveau de précision dans le cadre de l'actualisation future de la liste rouge) ;

- Avoir une carte globale de l'ensemble des jeux de données mobilisés à l'échelle des Hauts-de-France pour visualiser où seraient à cibler les efforts de prospections ;

- Vigilance à apporter sur l'acquisition des connaissances en rendant un certain nombre de champs obligatoires, notamment par rapport à l'usage futur du SINP régional. Sur la précision, renseigner en particulier le statut des individus, « vivants » ou « morts », qui influe sur la possibilité d'exploiter les données ;

- Plus spécifiquement, apporter une analyse complémentaire justifiant du statut de menace « NT » défini pour la Bythinelle des moulins. En effet cette espèce qui semblait assez dépendante des sources tufeuses, a une écologie finalement plus large en termes de types de sources avec des populations relativement significatives, en particulier dans le département de l'Aisne.

Le président du CSRPN des Hauts-de-France

Franck SPINELLI